



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, M. DYBOWSKI,

MEMBRE EXCUSE : Mmes I. ROCCATI-BOSCH, C. ARSAC, Mr T. CANAL

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. CABOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

- * Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD
- * Madame I. ROCCATI-BOSCH a donné pouvoir à Madame M. DYBOWSKI
- * Monsieur T. CANAL a donné pouvoir à Monsieur H. DIGAS

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 24 octobre dernier. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part du point rajouté par mail :

- ajout de deux DM

1. Achat d'un aspirateur pour école pour un montant de 699,00 €uros TTC
2. Fourniture et pose sur portillon terrain de tennis, serrure, béquille ... Sté Armand Métal pour un montant de 960,00 €uros TTC

Ces dépenses seront ajoutées au budget communal

ORDRE DU JOUR :

Ecole – Voirie – Subvention Espagne – Informations diverses – Questions diverses

Ecole :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le choix des entreprises a été validé par la Maîtrise d'Œuvre.

Rappel des critères de jugement des offres :

40% : Prix de la prestation 60% : Valeur technique de la prestation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la consultation des entreprises décomposée en 14 lots lancée sur la plateforme dématérialisée AWS entre le 18 septembre 2024 et le 15 octobre 2024 à 12 heures, pour les travaux d'extension et de rénovation de l'école,

Considérant les 63 plis remis et les 72 offres reçues et remises dans les délais impartis

Considérant l'analyse des offres et le classement qui en découle

Le conseil municipal décide :

1 – D'ATTRIBUER les marchés comme suit :

Lot n° 1 : « DEMOLITION - DECONSTRUCTION » à l'entreprise QUALIT'R sis 78 Avenue des Bruyères 69150 DECINES-CHARPIEU pour un montant de 17 725,60 €uros H.T. en base.

Lot n°2 : « TERRASSEMENT - GROS UVRE » au groupement CHAVEROT Maçonnerie / ARCHIMBAUD SIROT TP sis 50 Chemin de la Maladière 69490 SAINT-ROMAIN DE POPEY et LES OLMES 155 Rue des Pierres Dorées 69490 VINDRY-SUR-TURDINE pour un montant de 162 773,10 €uros H.T. en base.

Lot n° 3 : « OSSATURE ET CHARPENTE BOIS COUVERTURE » a

l'entreprise SARL VIEBOIS sis 135 Chemin de la Corée 42600 CHAMPDIEU pour un montant de 90 496,71 Euros H.T. en base.

Lot n° 4 : « ETANCHEITE » à L'entreprise Antonio CARREIRA sis 12 Rue Abbé Prajoux 42120 LE COTEAU pour un montant de 14 500,00 Euros H.T. en base.

Lot n° 5 : « FACADES-ITE » à l'entreprise ERDIK Peinture sis 43 Rue de Gampaloup 38150 SALAISE SUR SANNE pour un montant de 52 388,80 Euros H.T. en base.

Lot n° 6 : « MENUISERIES EXT.BOIS - ALUMINIUM » à l'entreprise BRUN sis 8 Impasse Jean Moss 69550 AMPLEPUIIS pour un montant de 87 480,00 €uros H.T en base et 856,00 €uros H.T. en options.

Lot n° 7 : « SERRURERIE » à l'entreprise AOMT sis Chemin des Potences 49490 VINDRY-SUR-TURDINE pour un montant de 24 270,00 €uros H.T. en base.

Lot n° 8 : « CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS - PEINTURE » à l'entreprise PINTO Raphaël sis Allée des Joncs Zone du Charpenay 69210 LENT montant de 73 452,80 €uros H.T. en base et 811,00 €uros H.T. en options.

Lot n° 9 : « MENUISERIES INTERIEURES BOIS » à l'entreprise C'BOIS Menuiserie sis 482 Rue de l'Industrie 01480 JASSANS RIOTTIER pour un mon 47 000.00 €uros H.T. en base et 2 939,41 €uros H.T. en options.

Lot n° 10 : « CARRELAGE - FAIENCE » à l'entreprise Carrelage PAGANO sis 15 Route des Chères 69380 MARCILLY D'AZERGUES pour un montant de 12 282,00 €uros H.T. en base et 1 605,00 €uros H.T. en options.

Lot n° 11 : « SOLS SOUPLES » à l'entreprise COURBIERE ET FILS sis 175 Impasse des Grandes Terres ZA de Bellevue 69610 SOUZY pour un montant de 13 730,37 €uros H.T. en base.

Lot n° 12 : « VRD - ESPACES VERTS » à l'entreprise DESIGN CONCEPT PAYSAGES » sis 122 Chemin du Pré Bolet 69490 VINDRY-SUR-TURDINE pour un montant de 63 907,30 €uros H.T en base et 2 858,00 €uros H.T. en options.

Lot n° 13 : « PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION » à l'entreprise MOOS sis ZA la Gaîté 6 - 8 Avenue Jean Moos 69500 AMPLEPUIIS pour un montant de 85 560,79 €uros H.T. en base.

Lot n° 14 : « ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLE » à l'entreprise BERTHOLON sis ZA La Croisette 182 Impasse du Savoir-Faire 69490 VINDRY-SUR-TURDINE pour un montant de 72 314,17 €uros H.T. en base et 315,00 €uros H.T. en options.

2 – D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer des 14 marchés :

3 – DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'attribution des marchés

La première réunion avec les entrepreneurs est fixée au 27 novembre 2024 à 9H

VOIRIE :

RD38 – Validation d'une aide départementale à la bande de roulement de 34 174,00 €uros

Le début des travaux est fixé au 18 novembre 2024, un courrier a été déposé dans les boîtes aux lettres des riverains ainsi qu'une publication sur les réseaux.

Les travaux vont faire l'objet d'un avenant de 3 620,00 €uros HT (montant estimé) pour les bordures qui arrêtent le trottoir et qui n'étaient pas prévues dans le BPU. Celles-ci seront posées derrière le trottoir et vont permettre de le consolider.

Côte Comby – La bande de roulement a été réalisée le 13 novembre 2024

Subvention Espagne :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Espagne a subi des inondations très importantes, le Groupe de Secours Catastrophe Français fait appel aux communes pour une subvention exceptionnelle.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une subvention de 200,00 €uros.
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal a décidé d'enlever les volets de la maison Noyel .
- Suite au projet pédagogique de l'école, le cirque PICCOLINO sera installé place Jean-Emile Rochard
Entre le 20 et 25 janvier 2025.
Des animations avec les enfants de l'école sont prévues
La base de vie du cirque sera positionnée au local des cantonniers.
- Pour donner suite à l'AG de l'ADMR, Stéphanie Jacquet informe le conseil qu'un référent village doit être nommé car aujourd'hui c'est une personne de Saint Forgeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Catherine CABOUX



